

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt septembre deux mil seize, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

PRESENTS

Nicole LOTITO, Jean Christophe MILLIOT, Annie CABASSE-LAROCHE, André COURTIL, Valérie MICHAU, Thierry CALVET, Joëlle NEVEUX, Florent VILLANOVA, Michèle LETOT, Claude ICHARD, Paul HEIM, Michel TING, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Anissa NAAMANE, Joël PASQUETTE, Francesco LIO, Jacky GROS, Martine VIEU DE GIRARD, Raymonde DUMOND

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Philippe LEFEVRE	a donné pouvoir à	Thierry CALVET
Sébastien PERRIN	a donné pouvoir à	Anissa NAAMANE
Jean Pierre LECHENE	a donné pouvoir à	Michel TING
Arnaud PLASSE	a donné pouvoir à	Pascale TESSONNEAU
Gilbert BRANCHET	a donné pouvoir à	Josette MIMOUNI
Yoann GNERUCCI	a donné pouvoir à	Jean CAYRON
Mickaël PALHIER	a donné pouvoir à	Joëlle NEVEUX

ABSENTS

Colette ANGLADE
Stéphanie SEMSIOGLU

La séance est ouverte à 9 heures 30 par M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean Christophe MILLIOT, 2^{ème} Adjoint, est élu secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

II - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 29 JUIN 2016 ET DU 3 AOÛT 2016

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 29 juin 2016 et du 3 août 2016 sont adoptés.

VOTE : 21 voix POUR

10 ABSTENTIONS (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN))

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

1 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de retirer la délibération n° 6 du 12 août 2016 désignant les membres de la Commission d'appel d'offres, **CONFERE** aux membres élus de la Commission d'appel d'offres compétence pour siéger en jury lorsque les procédures de marchés publics l'exigent,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection, à main levée, après proposition d'une liste commune,

ELIT en qualité de membres :

Titulaires : Jacky GROS, André COURTIL, Florent VILLANOVA, Yoann GNERUCCI, Jean Pierre LECHENE.

Suppléants : Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Philippe LEFEVRE, Anissa NAAMANE, Sébastien PERRIN

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

2 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de retirer la délibération n° 7 du 12 août 2016 désignant les membres de la Commission de Délégation de Service Public.

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection, à main levée, après proposition d'une liste commune,

ELIT, en qualité de membres :

Titulaires : Jacky GROS, André COURTIL, Florent VILLANOVA, Josette MIMOUNI, Jean Pierre LECHENE

Suppléants : Thierry CALVET, René CORGNOLO, Valérie MICHAU, Anissa NAAMANE, Sébastien PERRIN.

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

3 MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPIC ROQUEBRUNOIS DE LA PETITE ENFANCE EN EPA ROQUEBRUNOIS DE LA PETITE ENFANCE – FIXATION DES STATUTS – DENOMINATION DE L'EPA ET DES STRUCTURES DE CRECHE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE ET AUTORISE, la modification de l'Établissement public industriel et commercial Roquebrunois de la Petite Enfance et de ses statuts, approuvés par délibération n° 26 du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, en Etablissement public administratif Roquebrunois de la Petite Enfance, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion d'établissements d'accueil de jeunes enfants sur le territoire de Roquebrune-sur-Argens,

APPROUVE ET FIXE les statuts de l'Établissement public administratif Roquebrunois de la Petite Enfance, fixant l'organisation administrative et financière dudit établissement,

DÉNOMME l'EPA comme suit : EPA Roquebrunois de la Petite Enfance,

MAINTIENT LA DENOMINATION des structures de crèche comme suit : Lei Pichoun de Roquebrune,

AUTORISE la mise en place d'un compte de trésorerie indépendant du budget principal de la Commune,

FIXE et APPROUVE le montant de l'avance de trésorerie de la régie à 300 000 euros, remboursable à la Ville à la fin de l'exercice,

APPROUVE la reprise des contrats et conventions par l'E.P.A. établis antérieurement au nom de l'E.P.I.C. ROQUEBRUNOIS DE LA PETITE ENFANCE,

PRECISE qu'un Conseil d'Administration sera mis en place et sera composé de 4 représentants de la Commune et 2 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement,

PRECISE que les 4 élus du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'administration de l'établissement public administratif Roquebrunois de la Petite Enfance seront ceux siégeant au Conseil d'Administration de l'EPIC Roquebrunois de la Petite Enfance, à savoir :

- Valérie MICHAU,
- Nicole LOTITO,
- Jean-Christophe MILLIOT,
- Jacky GROS,

PRECISE que les 2 personnalités qualifiées, seront celles siégeant au Conseil d'Administration de l'EPIC Roquebrunois de la Petite Enfance, à savoir :

- Nicole FLICK, CAP Petite Enfance, retraitée,
- Magali BRIDAY, Assistante Maternelle,

PRECISE que le Directeur et le Directeur Adjoint seront reconduits dans leurs fonctions au sein de l'Etablissement public administratif Roquebrunois de la Petite Enfance, à savoir Philippe ROUSSEAU et Mélanie LELONG,

APPROUVE que les investissements seront réalisés par la Ville,

APPROUVE que la nomenclature budgétaire adoptée sera la M 14,

CHARGE M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 21 voix POUR

10 CONTRE (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN))

4 TRANSFERT DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE, L'ASSOCIATION LES P'TITS BOUT'CHONS, L'EPIC ROQUEBRUNOIS DE LA PETITE ENFANCE A L'EPA ROQUEBRUNOIS DE LA PETITE ENFANCE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le transfert à l'EPA Roquebrunois de la Petite Enfance du protocole d'accord transactionnel, qui avait été passé entre la Ville de Roquebrune-sur-Argens, l'EPIC Roquebrunois de la Petite Enfance et l'Association « Les P'tits Bout'chons » afin de fixer les modalités de changement de gestionnaire,

PRECISE que le terme « EPIC Roquebrunois de la Petite Enfance », stipulé dans le protocole, devra être considéré comme « EPA Roquebrunois de la Petite Enfance »,

CHARGE M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 21 voix POUR

10 CONTRE (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN))

5 SEML SARGET – VALIDATION DES NOUVEAUX ORGANES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA REMUNERATION

Après débat, le Conseil Municipal :

AGREE ET AUTORISE le montant de la rémunération mensuelle du Directeur Général Délégué, qui est fixé à 1250 euros nets.

VOTE : 20 voix POUR

10 CONTRE (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN))

M. Jean Christophe MILLIOT ne participe pas au vote.

6 PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ELU – AFFAIRE M. JOEL PASQUETTE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE

Après débat, le Conseil Municipal :

ACCORDE la protection fonctionnelle à M. Joël PASQUETTE, dans le cadre du sinistre présenté,

DECIDE la prise en charge par la Commune des frais nécessaires à la défense des intérêts de M. Joël PASQUETTE, dans le cadre de la protection due par la Commune à ses élus à l'occasion de faits se rattachant à leurs fonctions,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire, et notamment à engager au nom de la Commune, le cas échéant, une action récursoire en réparation du préjudice subi,

PRECISE que la prise en charge des frais afférents à cette affaire est prévue au budget communal.

VOTE : 20 voix POUR

10 CONTRE (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN))

M. Joël PASQUETTE ne participe pas au vote.

7 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DES CIMETIERES

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires telles que :

FONCTIONNEMENT : NEANT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres	Libellés	Dépenses
21	Immobilisations corporelles	- 11 000 €
23	Travaux en cours	11 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES : NEANT

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

8 SOUTIEN A L'ASSOCIATION « L'AMICALE DES HARKIS DE PUGET SUR ARGENS, ROQUEBRUNE SUR ARGENS ET ENVIRONS »

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant de la subvention fixé à 1 100 € au profit de « L'AMICALE DES HARKIS DE PUGET SUR ARGENS, ROQUEBRUNE SUR ARGENS ET ENVIRONS »,

PRECISE que le montant de cette subvention est inscrit au Budget de l'exercice 2016.

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

9 SOUTIEN COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION C.A.R. FOOTBALL

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant de la subvention fixé à 20 000 € au profit de « L'ASSOCIATION CAR FOOTBALL »,

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention d'objectifs entre la Commune et « L'ASSOCIATION CAR FOOTBALL », afin de fixer les modalités d'évaluation de la qualité des actions menées,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et l'avenant à ladite convention annuelle d'objectifs.

VOTE : 28 voix POUR

3 ABSTENTIONS (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Anissa NAAMANE pour Sébastien PERRIN)

10 MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en place d'un fonds de concours avec LE SYMIELECVAR d'un montant de 101 250,00 € destiné à financer 75 % de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisés à imputer au compte 2041.

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

11 DISSOLUTION DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME – REPRISE DES RESULTATS

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des montants des résultats intégrés au budget de la Commune, à savoir :

- Recette de fonctionnement au 001 pour 136 288,67 €,

- Recette d'investissement au 002 pour 8 116,23 €,

PRECISE que ces résultats ont été repris au Budget Supplémentaire 2016.

12 ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL

Après débat, le Conseil Municipal :

CONFERE le caractère de mandat spécial au déplacement prévu du 13 au 28 octobre prochain à LA PECHE au Canada, dans le cadre du 10^{ème} anniversaire du jumelage à : Monsieur Joël PASQUETTE, Madame Sylvie SERGE, M. Mickaël PALHIER,

PREND en charge les frais de déplacement et d'hébergement de ces élus au coût réel,

PRECISE que les crédits ont été inscrits au chapitre 65 – article 6532 « frais de missions » du budget supplémentaire 2016.

VOTE : 21 voix POUR

10 CONTRE (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN)

13 INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE le montant de l'enveloppe des indemnités de fonction allouées au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux délégués comme il suit :

Maire : 65 % de l'indice brut 1015

1^{er} Adjoint : 23 % de l'indice brut 1015

Les 8 adjoints : 12 % de l'indice brut 1015

Les 2 adjoints spéciaux : 11,60 % de l'indice brut 1015

Les 9 conseillers municipaux délégués : 11,60 % de l'indice brut 1015

MAJORE les indemnités du Maire et des Adjointes de 25 %,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision,

PRECISE que ces indemnités suivront l'évolution de l'indice,

PRECISE que l'indemnité versée à chaque Adjoint ou Conseiller municipal délégué sera arrêté par M. le Maire en fonction des délégations de fonction ou de signature qui leur sont attribuées et dans la limite de l'enveloppe globale,

PRECISE que ces indemnités de fonction seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, soit au 3 août 2016,

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune, article 6531,

PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération en date du 12 août 2016.

VOTE : 21 voix POUR

10 ABSTENTIONS (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN)

14 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS A L'EPA DE LA VIE SCOLAIRE, DES LOISIRS ET DES SPORTS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition proposée,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir.

VOTE : 21 voix POUR

10 CONTRE (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN)

15 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE l'emploi suivant : Filière technique : Technicien Principal de 1^{ère} classe : 1,

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

16 OUVERTURES DE DEUX CLASSES ET FERMETURE D'UNE CLASSE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016

Après débat, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable sur l'ouverture d'une classe maternelle à l'école maternelle de la Bouverie, l'ouverture d'une classe élémentaire à l'école élémentaire de la Bouverie et la fermeture d'une classe élémentaire à l'école Jean Janin.

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

17 MAINTIEN D'UN OFFICE DE TOURISME COMMUNAL DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le maintien de son Office de Tourisme communal,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 21 voix POUR

10 ABSTENTIONS (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN)

18 GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE DE FREJUS POUR LA PASSATION DES MARCHES D'AMELIORATION, D'EXTENSION, D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES RESEAUX ET DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC AINSI QUE DES INSTALLATIONS CONNEXES – ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des membres de cette commission,

ELIT en qualité de membres de ce groupement de commande avec la Ville de FREJUS :

M. Philippe LEFEVRE (titulaire) et **M. Joël PASQUETTE** (suppléant).

VOTE : 21 voix POUR

10 CONTRE (Michel TING (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Jean CAYRON (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Anissa NAAMANE (pouvoir de Sébastien PERRIN)

QUESTIONS DIVERSES.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 11h05.*

**AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 20 septembre 2016

Le Maire,
Jean Paul OLLIVIER

